



## MANQUEMENTS ET FRAIS DIVERS

### 1. Rencontres :

#### 1.1. Manquements aux règles de participation :

1.1.1 Club jouant sans autorisation contre une société affiliée ou non à la FFBB		150€	
1.1.2 Changement de date ou d'horaire sans autorisation de la Commission Sportive, + Frais d'arbitrages		100€	
1.1.3	a) Équipe déclarant forfait général après établissement des calendriers <i>Pénalité égale au montant de l'engagement</i>		
	b) Équipe déclarant ou déclaré forfait général après le début des championnats	250€	
1.1.4	a) Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalité prononcé(e) par le Comité Sénior(e)s, U21, U18, U15	50€ 100€	
	b) Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalité prononcé(e) par le Comité U13, U11	1er Récidive	
1.1.5	Équipe déclarant forfait, match aller ou retour à domicile  <i>Forfait général +</i>	1er	60€
		2è	120€
		me	180€
		3è	me
1.1.6 Équipe déclarant forfait, match retour en déplacement <i>Pénalité suivant le niveau + 100€ + (km x 3 voitures au club adverse, 0,38€/km)</i>			
1.1.7 Équipe refusant l'accession en division supérieure		150€	

#### 1.2. Manquement au bon déroulement d'une rencontre :

1.2.7 Absence du délégué club et/ou âge non conforme (rappel : 18 ans révolus).	25€
1.2.8 Équipe de mineur(e)s non accompagnée d'un licencié majeur	50€
1.2.9 Équipe quittant le terrain au cours d'une rencontre	200€

#### 1.3. Manquement volontairement ou administrativement à la tenue de la feuille de marque :

1.3.10 Faux numéro de licence sur la feuille de marque : club recevant	20€
1.3.11 Feuille e-marque transmise en retard	20€
1.3.12 Feuille e-marque perdue	150€



## 2. Licences :

2.1 Tout joueur, entraîneur ou assistant, non qualifié, inscrit sur la feuille de marque <b>Match perdu par pénalité</b>	50€
2.2 Licence manquante : joueurs, entraîneurs, assistants ou non conforme à la licence. Si plus de 5 licences manquantes plafonnée à	25€ 125€
2.3 Club ne faisant pas parvenir, dans les délais, la liste des joueurs brûlés ou équipes personnalisées : voir articles 29 à 32	150€
2.4 Liste actualisée des brûlés non transmises dans les délais demandé par la Commission Sportive	150€
2.5 A partir des phases finales, un joueur non brûlé ayant joué plus de 5 matchs dans l'équipe immédiatement supérieure (avec 2 divisions d'écart) ne pourra pas jouer dans l'équipe inférieure. Match perdu par pénalité + amende	150€

## 3. Sélections Marne :

3.1 Joueur sélectionné se déclarant indisponible : - pour motif jugé insuffisant - pour motif reconnu inexact	Suspension 15 jours Suspension 1 mois
3.2 Joueur sélectionné, absent sans avoir prévenu	Suspension 1 mois
3.3 Joueur sélectionné, absent et participant à une rencontre amicale : <b>= 3.2 + match perdu par pénalité +</b>	50€
3.4 Club faisant participer à une rencontre un joueur ayant décliné une sélection	80€
3.5 Dirigeant conseillant ou ordonnant à un joueur de refuser une sélection	Ouverture d'un dossier de discipline

## 4. Relations avec le Comité de la Marne :

4.1 Résultat non communiqué (internet) pour le dimanche minuit Par résultat manquant :	100€
4.2 a) Changement de date, d'horaire ou inversion de terrain de moins de 7 jours	25€
b) Club ne faisant pas de mail à la Commission Sportive en cas de demande de dérogation pour changement de date ou d'horaire sur FBI.	25€
c) Clubs ne prévenant pas le répartiteur en cas de dérogation ou forfait	25€



4.3 Club absent aux Assemblées Générales Ordinaires et/ou extraordinaires	150€
4.4 Club absent à l'Assemblée Courtoise des Présidents	150€

### 5. Divers :

5.1 Faute de BANC (imputée au club concerné)				50€
5.2	Fautes techniques		Fautes disqualifiantes sans rapport	
	1 <sup>ère</sup> faute	25€	45€	
	2 <sup>ème</sup> faute	45€	75€	
	3 <sup>ème</sup> faute	75€	100€ +	Ouverture dossier Ligue 150€
	4 <sup>ème</sup> faute	100€		
	5 <sup>ème</sup> faute	200€		Ouverture dossier Ligue 150€

Dans l'hypothèse de l'imputation d'une 5<sup>ème</sup> faute technique, et pour chaque faute technique et/ou disqualifiante sans rapport suivante, il sera procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire.



### 5.3 Faute Technique (imputée au Coach de jeunes mineurs U11 à U18)

#### Faute Technique ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

	1 <sup>ère</sup> faute	50€		
	2 <sup>ème</sup> faute	75€		
	3 <sup>ème</sup> faute	100€ +		Ouverture dossier Ligue 150€
	4 <sup>ème</sup> faute	150€		
	5 <sup>ème</sup> faute	300€		Ouverture dossier Ligue 150€

### 5.4 Irrégularités diverses (concernant les officiels)

a) E-marque : manquement administratif de l'arbitre	25€
b) Non-réponse, réponse tardive ou refus à une convocation du répartiteur	25€
c) Absence à une rencontre sans en avoir avisé au préalable le répartiteur	50€
5.5 Pénalités exceptionnelles pour cas non prévus ci-dessus	Montant fixé par le CD51

5.6 Le calcul des indemnités d'arbitrage et leur règlement se fait par caisse de péréquation et par championnat.